

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit:** BC ASSAY REAGENT A**Numéro CAS:** 979-88-4**Code stock:** UP95424A,UP95424B,UP95424C,UP95424D**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société:** Interchim

211 bis av JF Kennedy - BP1140

03103 Montluçon cedex

France

Tél: 00 33 (0)470038855**Fax:** 00 33 (0)470038260**Email:** interchim@interchim.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Section 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CLP):** Flam. Liq. 1: H224**Classification (DSD/DPD):** Ce produit n'est pas classé selon le règlement DSD/DPD.**2.2. Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage:****Mentions de danger:** H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.**Mentions d'avertissement:** Danger**Pictogrammes de danger:** GHS02: Flamme**Conseils de prudence:** P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280: Porter.

P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P370+378: En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction.

P403+235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501: Éliminer le dans.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 2

2.3. Autres dangers

Autres risques: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

PBT: Ce produit n'est pas identifiée comme substance PBT/vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

BCA (BICINCHONINIC ACID)

EINECS	CAS	Classification (DSD/DPD)	Classification (CLP)	Pour cent
-	979-88-4	Xi: R36/37/38	Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335	1-10%

CARBONATE DE SODIUM

207-838-8	497-19-8	Xi: R36	Eye Irrit. 2: H319	1-10%
-----------	----------	---------	--------------------	-------

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Retirez tous les vêtements et chaussures souillés immédiatement, à moins collé à la peau. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant 15 minutes. Transférer la personne à l'hôpital pour un examen spécialisé.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente Consulter un médecin. NE PAS faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical

Inhalation: Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation des vapeurs. Si la personne ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel formé. Contacter l'assistance médicale d'urgence. .

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être nocif par ingestion.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.

Effets différés / immédiats: Non disponible.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique: En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire pression à la demande (NIOSH approuvé ou équivalent), et un équipement complet de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir la section 8 pour plus de détails.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité. Se reporter à la section 13 de la fiche technique de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Toujours porter l'équipement de protection personnelle recommandé. Voir la section 8 pour plus de détails. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Si au cours d'une

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 4

utilisation normale le matériau
présente un danger r

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker entre les températures suivantes: 20 à 25°C (68 à 77°F). Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. À conserver dans des conteneurs dûment étiquetés.
Conserver conformément aux réglementations locales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Utilisation comme réactif de laboratoire. Recherche et développement scientifique.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition: Donnée non disponible.

DNEL/PNEC

DNEL / PNEC Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux: Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Environnementaux: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 5

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur: Incolore à jaune pâle.

Odeur: Inodore

Degré d'évaporation: Non disponible

Comburant: Non disponible

Solubilité dans l'eau: Non disponible

Point/Domaine d'ébul. °C: Non applicable.

Point/Domaine de fusion °C: Non applicable.

Limites d'inflam. %: infér: Non applicable.

supér: Non applicable.

Pt d'éclair °C: Donnée non disponible.

Coeff. de part. n-octanol/eau: Non applicable.

Auto-inflammabilité°C Non applicable.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité relative: 1.03

pH: 11.15-11.35

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 6

* Toxicité:

Voie	Espèce	Essai	Valeur	Unités
ORAL	RAT	LD50	4090	mg/kg

Ingrédients dangereux:

CARBONATE DE SODIUM

ORL	MUS	LD50	6600	mg/kg
ORL	RAT	LD50	4090	mg/kg
SCU	MUS	LD50	2210	mg/kg

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être nocif par ingestion.

Inhalation: Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.

Effets différés / immédiats: Non disponible.

Autres informations: Carbonate de sodium :

Yeux-Faiblement irritant - Exposition (Lapin): 0.5min (100mg)

Yeux-Irritant moyen - Exposition (Lapin): 24h (100mg)

Yeux-Irritant puissant- Exposition (Lapin): 50 mg

Peau-Faiblement irritant - Exposition (Lapin) : 24h (500mg)

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Espèce	Essai	Valeur	Unités
Algues - Navicula seminulum	96H CE50	242000	µg/l
Crustacés - Amphipoda	48H CL50	176000	µg/l
Daphnie - Daphnia magna	48H CL50	265000	µg/l
Poisson - Lepomis macrochirus	96H CL50	300000	µg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 7

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifiée comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épur

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14: Informations relatives au transport

Classe de transport: Ce produit n'est pas classé pour le transport.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: Classification selon le règlement (EC) n° 1272/2008 [CLP] Classification 67/548/CEE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Phrases de rubrique 2 et 3: H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BC ASSAY REAGENT A

Page: 8

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36: Irritant pour les yeux.

Signification des abréviations: PNEC = predicted no effect concentration

DNEL = derived no effect level

LD50 = median lethal dose

LC50 = median lethal concentration

EC50 = median effective concentration

IC50 = median inhibitory concentration

dw = dry weight

bw = body weight

cc = closed cup

oc = open cup

MUS = mouse

GPG = guinea pig

RBT = rabbit

HAM = hamster

HMN = human

MAM = mammal

PGN = pigeon

IVN = intravenous

SCU = subcutaneous

SKN = skin

DRM = dermal

OCC = ocular/corneal

OPT = optical

INH = inhalation

PCP = physico-chemical properties

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.